

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## **Ma première maison à Thetford Mines! Des crédits de taxes pour les nouveaux propriétaires**

*Thetford Mines, le 29 avril 2008* – Afin de soutenir le développement municipal, la Ville de Thetford Mines met sur pied un programme d'accès à la propriété pour tout premier acquéreur d'une résidence neuve ou déjà construite sur son territoire. « Nous devons relever le défi de mettre un terme à la baisse de notre population et nous misons sur des mesures incitatives afin de faciliter l'accès à la propriété à Thetford Mines », explique le maire Luc Berthold.

Ainsi, la toute nouvelle Commission du développement municipal, mise sur pied en début d'année, livre déjà un premier résultat concret. Sous la responsabilité du conseiller Luc Champagne et composée des conseillers Marco Tanguay, Marc F. Vachon et de la conseillère Carmen Jalbert Jacques, le comité a eu comme premier mandat d'étudier et de soumettre au Conseil municipal un projet de programme d'accès à la propriété. « Nous avons obtenu des exemplaires de programmes semblables de plusieurs autres municipalités et, après analyse, notre réflexion nous a conduit à favoriser des mesures pour les premiers acheteurs d'une résidence à Thetford Mines », souligne le conseiller Champagne.

### **Ma première maison... le programme!**

Le premier volet du programme vise à apporter une aide aux nouveaux acquéreurs qui accèdent à la propriété pour la première fois sur le territoire de la Ville de Thetford Mines à titre de propriétaire occupant. Ainsi, dans le cas d'une unité d'habitation neuve, l'aide accordée consiste en un crédit de taxes foncières pour les deux années fiscales complètes suivant l'achat de la résidence. Ce crédit est de 100 % de la valeur foncière de l'unité d'évaluation durant cette période.

Dans le cas d'une unité d'habitation existante nouvellement acquise, l'aide accordée consiste en un crédit de taxes foncières pour les deux années fiscales complètes suivant l'achat de la résidence. Ce crédit est de 50 % de la valeur foncière de l'unité d'évaluation durant cette période.

Le deuxième volet du programme a pour but d'apporter une aide à l'implantation de logements locatifs sur le territoire urbanisé de la Ville. Pour la construction d'un immeuble locatif neuf, l'aide accordée consiste en un crédit de taxes foncières et de services pour les quatre années fiscales complètes qui suivent la mise en location de l'immeuble. Ce crédit est de 25 % de la valeur foncière de l'immeuble et de la valeur à l'unité de logement des taxes de services.

« Le programme sera bonifié dans les prochaines semaines par l'ajout de partenaires locaux et une campagne de promotion sera faite afin d'inciter les gens à recourir à ces nouvelles mesures », poursuit le maire Berthold.

« Je suis fier de la réalisation de cet autre élément de mon programme électoral. Le conseil municipal est résolument tourné vers le développement de notre ville, et nous sommes confiants que les mesures que nous adoptons feront une réelle différence dans le choix de celles et ceux qui souhaitent s'établir à Thetford Mines », conclut le maire.

- 30 -

Source : Bianka Tardif  
Conseillère en communication  
418 335-2981, poste 291  
[b.tardif@ville.thetfordmines.qc.ca](mailto:b.tardif@ville.thetfordmines.qc.ca)